

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publié avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

FÊTE DES SEPT DOULEURS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE, 19 septembre.—ROME : Bref du Souverain Pontife au Supérieur de Saint-Sulpice, (traduction); études littéraires au séminaire de Rome; absolution accordée aux Tertiaires.—CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE : nominations ecclésiastiques; ordinations; fête du saint nom de Marie, à Notre-Dame; changements au séminaire; réunion de la Société de tempérance; changements ecclé-



SOMMAIRE

siastiques, diocèses de Québec et de Chicoutimi; bazar de la Cathédrale.—UN AUMONIER MILITAIRE FRANÇAIS.—DÉCRET RELATIF AU DIVORCE. NOUVELLES RELIGIEUSES : La Semaine religieuse de Paris et le bref du Saint-Père; manifestation de Marie à la Sallette; la sœur Saint-Gauthier et l'Académie française.—LES PETITES SŒURS DES PAUVRES A ROME.—LE CHANT DE L'ÉGLISE (suite).—ÉLVIRE LE FER DE LA MOTTE (suite).—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSEBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	19	SEPT.	— Saint-Roch.
MARDI,	21	“	— Saint-Félix de Valois.
JEUDI,	23	“	— Saint-Jacques de l'Achigan.
SAMEDI,	25	“	— Varennes.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	19	SEPT.	— Fête de Notre-Dame des sept Douleurs. Double m., ornements blancs. <i>On annonce la fête de saint Mathieu.</i>
Lundi,	20	“	— Vig. SS. Eust. et C., MM., d., orn rouges.
Mardi,	21	“	— SAINT MATTHIEU, AP., d. 2 cl., orn rouges.
Mercredi,	22	“	— S. Thomas de Vill., E. C., d., orn blancs.
Jeudi,	23	“	— Saint Lin, P. M., semid, orn rouges.
Vendredi,	24	“	— Notre-Dame de la Merci, d. m., orn blancs.
Samedi,	25	“	— De l'Imm. Conception, sem., orn blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Dimanche 19, ordinations.

NOTRE-DAME.—Dimanche 19, à 6½ heures p. m., réunion de la société de Tempérance.

NOTRE-DAME DE PITIÉ.—Dimanche 19, fête de Notre-Dame des sept Douleurs, titulaire de l'église, grand'messe à 7¼ heures. Vêpres à 2¼ hrs, suivies du sermon et bénédiction du Très Saint Sacrement.

FÊTE DES SEPT DOULEURS DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

19 SEPTEMBRE.

Lorsque Siméon prit dans ses bras l'Enfant Jésus, au temple de Jérusalem, il remercia le Seigneur de lui avoir accordé la grâce de voir avant sa mort le Sauveur de toutes les nations. En même temps il fit entendre une douloureuse prophétie sur Jésus et sa sainte Mère. " Voici ; celui-ci est posé en Israël pour la ruine et la résurrection de plusieurs, et il manifestera la pensée cachée dans les cœurs. "—Et il ajouta : " Un glaive transpercera son âme. " Il parlait à la Mère du Sauveur. (*Luc, III, 34-35.*)

Cette parole de Siméon se réalisa de bonne heure, lorsque la sainte Mère de Dieu fut obligée de s'enfuir en Egypte avec son enfant, pour l'arracher aux embûches du sanguinaire roi Hérode : il en fut de même lorsqu'elle chercha l'enfant qu'elle avait perdu dans Jérusalem. Mais la prophétie s'accomplit pleinement lorsque la bienheureuse Vierge-Marie fut obligée de voir les outrages et les tourments dont on accabla le Sauveur, et qu'elle se tint sous la croix où son Fils bien-aimé mourait dans d'affreuses souffrances.

C'est cette douleur de la Vierge sainte, dont on voulut conserver la mémoire, lorsqu'on introduisit cette fête : et nous devons tous désirer, pour peu que nous ayons de l'amour et de la vénération pour la Mère de Dieu, de passer dans le deuil et le recueillement, le jour commémoratif de cette incomparable douleur, dont nos péchés furent la cause.

La sainte Vierge a véritablement mérité, et plus que jamais aucune femme, le nom de Mère de Douleurs.

Et c'est pourquoi elle est le modèle et la consolation non-seulement des mères qui souffrent, mais de tous ceux qui souffrent ici-bas. Que si Dieu même ne put laisser passer sur la terre sans souffrance celle qu'il avait jugée la plus digne parmi toutes les femmes d'être sa mère, et qu'il aime si profondément, comment pourrions-nous murmurer contre Dieu, nous, pécheurs, lorsqu'il nous envoie quelque douleur pour nous améliorer ou nous éprouver. En effet, les douleurs de la sainte Mère de Dieu, voyant souffrir son Fils, ont dû être infiniment cruelles ! " Oui, le glaive vous a transpercée, ô sainte Mère ! dit saint Bernard. Car comment aurait-il pu percer le corps de votre Fils sans traverser votre âme ! Et lorsque votre Fils eut rendu le dernier soupir, la lance qui perça sa poitrine n'arriva plus jusqu'à son âme, mais elle frappa votre cœur. L'âme du Christ n'était plus dans son corps, mais votre âme ne pouvait s'en séparer. Ce fut une douleur, plus vive que celle d'un glaive, qui perça votre cœur, quand vous entendîtes le Sauveur vous dire : Femme, voilà votre fils ! Quel calice ! On vous donne Jean en place de votre Fils, le serviteur en place du Seigneur, le disciple en place du Maître, le fils de Zébédée en

place du Fils de Dieu, un homme en place du vrai Dieu ! Comment cette parole n'aurait-elle pas percé de douleur votre âme si tendre et si aimante quand le seul souvenir en déchire nos cœurs si durs et si froids ! ”

Ainsi parle ce saint et pieux docteur. Ainsi tout chrétien devrait partager les souffrances de la sainte Vierge.

ROME.

Voici la traduction du bref adressé par Sa Sainteté Léon XIII au supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice, dont nous avons donné le texte, il y a huit jours.

LÉON XIII PAPE.

PIEUX ET BIEN-AIMÉ FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous avons reçu, avec les témoignages de votre respectueuse obéissance, l'opuscule que vous avez composé pour réfuter les pages écrites contre votre Compagnie, par le continuateur de l'histoire ecclésiastique de Darras, et pour faire justice des injures dont votre famille religieuse y est l'objet.

Nous avons eu pour agréable, cher Fils, l'hommage de votre dévouement. Nous savons parfaitement la haute estime que professent pour votre Compagnie les illustres prélats de France, qui Nous l'ont exprimée à Nous-même dans les termes les plus élogieux ; Nous savons le grand prix qu'ils attachent à votre méthode et à votre zèle, dont ils aiment tant à se prévaloir dans la formation des élèves de leurs séminaires. Aussi N'avons-nous pu Nous défendre d'une impression pénible, en présence de l'odieux dont on veut couvrir votre Société, et des accusations indignes qui tendent à diminuer, aux yeux du public, son crédit et sa réputation.

Pour vous, cher Fils, en butte à cette triste opposition, vous trouvez de justes raisons de prendre courage et de mépriser les attaques de vos détracteurs, dans les graves et si honorables souffrages que votre Communauté recueille des gens de bien.

Continuez donc, avec une vive confiance, vous et les vôtres, de mériter l'estime des bons par vos vertus et votre piété ; et soyez sans le moindre doute sur notre paternelle affection. Non content de vous en donner ici l'assurance à vous et à vos confrères, Nous allons encore vous en fournir une preuve et montrer par des faits combien votre honneur et votre réputation Nous sont à cœur.

En attendant, cher Fils, Nous appelons sur vous et sur tous ceux à la tête desquels vous vous trouvez, l'abondance de tous les dons célestes, afin que vous puissiez travailler de plus en plus à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise ; et, comme gage de ces

faveurs, Nous vous accordons avec amour à tous et à chacun la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 juillet 1886, la neuvième année de notre pontificat.

LÉON XIII.

A notre pieux et bien-aimé fils H. J. Icard, Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, Paris.

Le 19 août, a eu lieu au Vatican, la séance préparatoire de la congrégation des Rites sur les miracles du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes dont le prônant est Son Eminence le cardinal Pitra.

Les consultants et les prélats ont donné leur vote en présence des cardinaux de la congrégation des Rites.

LES ÉTUDES LITTÉRAIRES AU SÉMINAIRE ROMAIN.—Le Souverain Pontife, par des lettres apostoliques en date du 30 juillet, promulgue le règlement des études littéraires dans le Séminaire romain. Le Pape rappelle d'abord qu'il a, en l'année 1885, fondé des cours de littérature italienne, latine et grecque au Séminaire romain, et " en cela, écrit Léon XIII, Nous avons considéré combien la culture, l'usage et le don de la littérature est nécessaire à ceux qui ont pour mission de défendre et de propager la foi et la vérité catholique, et quel éclat et quelle force s'ajoutent à la science, lorsqu'elle se trouve heureusement unie au talent littéraire. Cet enseignement des belles-lettres dont Nous venons de parler ayant été fondé avec succès, grâce à Dieu, Nous avons compris qu'il fallait faire en sorte d'en étendre au plus grand nombre possible les bienfaits et les fruits.

" C'est pourquoi Nous décidons par les présentes Lettres, et Nous statuons que tous ceux qui désirent être admis parmi les élèves du Séminaire devront, dans les examens qu'ils auront à subir pour obtenir une place, outre les conditions requises dans les Lettres apostoliques de Notre prédécesseur, montrer aussi leur connaissance des rudiments des lettres *grecques* ; de même, Nous décidons et mandons que les élèves des deux séminaires, Romain et Pie, après avoir achevé leurs études de philosophie et de théologie, devront suivre assidûment pendant une année entière, à l'exclusion de toute autre étude, les cours de littérature *italienne, latine, grecque*, établis par Nous au siège du Séminaire romain. Nous voulons de plus qu'ils fréquentent aussi ces mêmes cours de lettres dès la *première année de jurisprudence*, en même temps qu'ils suivront les leçons des professeurs de droit canon, de droit civil et de droit criminel.

" Et si parfois de graves et justes motifs réclamaient une exception à ces règles, c'est à Notre autorité et à celle de Nos successeurs que Nous réservons d'en décider. "

L'ABSOLUTION GÉNÉRALE ACCORDÉE AUX TERTIAIRES.—Nous lisons dans l'*Année dominicaine*, les renseignements suivants sur l'*Absolution générale* ou indulgence plénière accordée plusieurs fois par an aux Tertiaires des ordres religieux.

“ Il ne faut pas confondre l'*Absolution générale* avec l'*Absolution sacramentelle*, qui remet le péché et la peine due au péché. L'*Absolution générale* suppose l'état de grâce. C'est la rémission de toute transgression de la règle, de toute pénitence de règles oubliées ou négligées, et aussi de toute excommunication ou autre censure que l'on aurait encourue sans le savoir, ou dont on aurait perdu le souvenir. Cette *Absolution générale* est accompagnée d'une *Indulgence plénière* qui remet toute la peine temporelle qui resterait à payer après le péché pardonné ; et c'est dans ce sens seulement qu'on a pu dire de l'*Absolution générale*, “ qu'elle restitue l'innocence baptismale, ” ce qui est le propre de toute indulgence plénière.

“ Tout confesseur est autorisé à donner l'*Absolution générale*. La confession n'est pas nécessaire, pourvu que l'on soit en état de grâce, et qu'il n'y ait pas plus de huit jours (ou quinze jours en vertu d'un indult) qu'on ne se soit confessé.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, ont été nommés :
3 septembre 1886.

M. J. E. Bruyère, vicaire à Saint Henri de Mascouche.
7 septembre 1886.

M. A. Dugast, vicaire à Saint-Jean-Baptiste.
11 septembre 1886.

M. J. Salm n, curé à Notre-Dame du Bon-Conseil à Montréal ;
M. F. A. McCarthy, curé à Saint Gabriel à Montréal ; M. J. U. Leclerc, curé de Saint-Joseph, à Montréal, nommé desservant de Saint-Antoine, à Montréal.

M. P. Proulx, vicaire à Notre-Dame de Grâce ; M. J. M. St-Denis, vicaire à Chertsey ; M. F. Pariseau, vicaire à Saint-Louis de Gonzague ; M. C. E. Cadot, vicaire à Saint-Vincent de Paul, Ile Jésus ; M. G. Charette, vicaire à Saint-Jacques de l'Achigan ; M. C. Payrard, vicaire à Saint-Cuthbert ; M. A. Lacasse, vicaire à Lachenaie ; M. A. St-Jean, vicaire à Saint-Jean l'Évangéliste.

Avec permission de Mgr l'archevêque, MM. P. Godin, Chatillon, et A. Briébois vont exercer le ministère dans le diocèse d'Ottawa.

Ordinations au collège de l'Assomption par Mgr l'archevêque de Montréal, en date du 14 septembre 1886 :

Tonsure.— MM. P. Désiel, J. U. Geoffrion, P. McGinnis, Montréal.

Dimanche dernier a été célébrée dans toutes les églises la fête du Saint-Nom de Marie, patronne du diocèse, de la cité et de la paroisse Notre-Dame.

A Notre-Dame, Mgr l'archevêque de Montréal a officié pontificalement. Sa Grandeur avait pour prêtre assistant M. Huot, curé de Saint-Paul l'Ermité, et pour diacres d'honneur, MM. Delavigne et Danguy, SS. Le sermon a été prêché par M. Giband.

Après la messe, Sa Grandeur a donné la bénédiction papale.

MM. les abbés W. Duckett et J. W. Guilhot qui étaient attachés à la paroisse Notre-Dame passent à la paroisse Saint-Jacques.

MM. les abbés C. Desmazures et J. Bardey vont à la paroisse Notre-Dame.

M. l'abbé Tranchemontagne, junior, passe de Saint-Jacques à Oka.

M. l'abbé Leclerc, passe d'Oka à l'église Bonsecours.

Mgr de Montréal présidera la réunion de la Société de Tempérance, demain soir, à Notre-Dame. Sa Grandeur y bénira la magnifique bannière de la Société. Les sociétés de tempérance des autres paroisses doivent assister à cette réunion.

Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Québec :

M. A. Langlois, de la préfecture du Labrador, est nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Philémon.

M. Thomas Lauzé, vicaire à Saint-Raphaël, et M. François X. Couture, vicaire à Saint-Ephrem de Tring, vont exercer le ministère dans la préfecture apostolique de la Côte Nord.

M. Achille Rousseau, du vicariat de Beauport, transféré au vicariat de Saint-Jean des Chaillons ; M. Jean Ruel, de la préfecture du Labrador, au vicariat de Beauport ; M. Charles Leclerc, du vicariat de Saint-François Rivière du Sud, au vicariat de la Rivière-du-Loup ; M. Philgone Lemay, du vicariat de Lotbinière au vicariat de Saint-François Rivière du Sud ; M. J. B. Thiboutot, desservant de Saint-Augustin, au vicariat de Saint-Jean, Ile d'Orléans ; M. Joseph Feniltault, du vicariat du faubourg Saint-Jean, au vicariat du faubourg Saint-Roch ; M. Augustin Vézina, du vicariat de l'Île aux Grues, au vicariat de Saint-Thomas de Montmagny ; M. Philippe Delisle, au vicariat de Notre-Dame de Lévis ; M. F. X. Casgrain, au vicariat de Saint-Augustin ; M. Joseph Lavoie, au vicariat de Saint-Romuald ; M. Th. Blais, au vicariat de Saint-Ferdinand d'Halifax ; M. Clément Lévesque, au vicariat de Lotbinière ; M. L. Garen, au vicariat de Saint-Ephrem de Tring ; M. C. Nadeau, au vicariat de Saint-Raphaël ; M. A. Auger, du vicariat de No re-Dame du Portage, au vicariat de Sainte-Croix ; M. A. Magnan, au vicariat des Grondines.

Changements ecclésiastiques du diocèse de Chicoutimi :

M. Médéric Tremblay est transféré de la cure des Mille-Vaches à celle de Saint-Fulgence ; M. Clément Dubé est nommé à la cure des Mille-Vaches.

M. Louis Tremblay, du vicariat de la Baie Saint-Paul à celui de Notre-Dame du Lac Saint-Jean ; M. Joseph Renaud, nommé vicaire à la Cathédrale.

M. Arthur Tremblay, de la cure de Saint-Fulgence, et M. Eugène Lapointe sont nommés professeurs au Séminaire de Chicoutimi.

BAZAR DE LA CATHEDRALE.

PROGRAMME.

LUNDI, 20 SEPTEMBRE.

BAZAR, DE 10 HEURES A. M. A 10 HEURES P. M.

GOUTER, " LUNCH, " DE MIDI A 2 HEURES ET DE 7 A 9 HEURES P. M.

DURANT LA SOIRÉE,

MUSIQUE PAR LE CHŒUR DE SAINT-VINCENT,

Sous la direction de M. ALPH. LACOSTE, Maître de chapelle de Saint-Vincent.

MARDI, 21 SEPTEMBRE.

BAZAR, DE 10 HEURES A. M. A 10 HEURES P. M.

GOUTER, " LUNCH, " DE MIDI A 2 HEURES ET DE 7 A 9 HEURES P. M.

DURANT LA SOIRÉE,

Musique par le Chœur des Aveugles de l'Asile Nazareth.

MERCREDI, 22 SEPTEMBRE.

BAZAR, DE 10 HEURES A. M. A 10 HEURES P. M.

PREMIER TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE.

GOUTER, " LUNCH, " DE MIDI A 2 HEURES P. M.

DINER DE LA PAROISSE SAINTE-BRIGIDE,

A 7 heures P. M.

DURANT LA SOIRÉE,

Musique par le chœur de Sainte-Brigide,

Sous la direction de M. J. N. A. BEAUDRY, Maître de chapelle de Sainte-Brigide.

JEUDI, 23 SEPTEMBRE.

BAZAR, DE 10 HEURES A. M. A 10 HEURES P. M.

DEUXIÈME TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE.

GOUTER " LUNCH, " DE MIDI A 2 HEURES P. M.

DINER DE LA PAROISSE SAINT - JEAN - BAPTISTE,

A 7 heures P. M.

DURANT LA SOIRÉE,

Musique par le chœur de Saint - Jean - Baptiste,
Sous la direction de M. J. E. DROLET, Maître de chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE.

BAZAR, DE 10 HEURES A. M. A 10 HEURES P. M.

TROISIÈME TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE.

GOUTER " LUNCH, " DE MIDI A 2 HEURES, ET DE 7 A 9 HEURES P. M.

DURANT LA SOIRÉE,

Chant par le chœur de Caughnawaga.

SAMEDI, 25 SEPTEMBRE.

BAZAR, DE 10 HEURES A. M. A 10 HEURES P. M.

QUATRIÈME ET DERNIER TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE.

GOUTER, " LUNCH, " DE MIDI A 2 HEURES ET DE 7 A 9 HEURES P. M.

DURANT LA SOIRÉE,

Musique par le CHOEUR de SAINT-HENRI,

Sous la direction de M. ARTHUR RENAUD, maître de chapelle de Saint-Henri.

Lundi, 27 Septembre. Encan, a 3 heures P. M.

UN AUMONIER MILITAIRE FRANÇAIS.

Une frégate française la Minerve est depuis quelques jours dans le port de Québec. Un grand nombre de citoyens ont visité ce vaisseau et sont allés assister a la messe qui y a été célébré.

A cette occasion, M. l'abbé Bocher, aumônier de la division navale de l'Atlantique à prononcé le sermon suivant.

Amiral, bien chers Canadiens.

" Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. " Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble.

Nous sommes venus, chers Canadiens, contempler la magnificence de vos paysages, la richesse de vos campagnes, l'immensité de vos forêts, la majesté de vos fleuves et de vos montagnes, et admirer vos progrès aussi rapides qu'intéressants dans le commerce, l'industrie et dans toutes les connaissances humaines. Nous sommes venus aussi visiter avec amour et piété cette terre canadienne rougie, sanctifiée par le sang de nos aïeux, vous rappeler que la

France vous aime comme une mère aime sa fille, et surtout saluer en vous... des frères. Ici, en effet, nous sentons battre des cœurs où nous sommes fiers de reconnaître l'honneur, la loyauté, la générosité, en un mot, toutes les qualités qu'on attribue à notre race. Et quel accueil sympathique, enthousiaste, n'avons nous pas reçu de votre part ? Il nous touche profondément, mais ne nous surprend pas. Le même sang ne coule-t-il pas dans nos veines, ne parlons nous pas la même langue, cette langue harmonieuse dont l'accent fait vibrer les meilleures fibres de notre tête, lorsqu'il arrive à nos oreilles si loin, si loin de notre patrie.

Mais ce qui resserre entre les Canadiens et les Français les doux liens de la fraternité à un tel point, qu'ils ne forment qu'un cœur et qu'une âme, ce sont les trois grandes vertus chrétiennes qu'ils placent les uns et les autres au premier rang de tous les devoirs : la Foi, l'Espérance, la Charité.

Et d'abord la Foi. La Foi, flambeau de l'intelligence, dit monseigneur Germain, est la vraie lumière au milieu des ténèbres que ni la philosophie antique, ni la science moderne ne sauraient éclairer. C'est la lumière universelle qui fait briller aux yeux de tous la science de Dieu, de l'homme et de ses destinées—la Foi, c'est la vraie force de la volonté, celle que ne peuvent donner ni les lois humaines, ni le sentiment du devoir, ni le prestige de l'honneur, ni l'influence de la civilisation, c'est la force qui fait les saints, les héros et les martyrs et qui a conquis le monde, " hæc est que vincit mundum, fides nostra. " La foi est aussi un bienfait pour le cœur, le cœur cette faculté où vibre le sentiment, où tressaille l'affection, le cœur qui a fait ou la grandeur ou la misère de l'homme, le cœur par lequel l'homme est vice ou vertu. La Foi exerce sur lui une salutaire et toute puissante influence, de telle sorte que en dehors d'elle il ne trouve aucune consolation à ses peines, à ses angoisses, hélas ! si fréquentes ici-bas.

Outre la Foi, " il est une vertu, dit Châteaubriand, que la religion nous donne pour compagne dans le chemin de la vie, qui s'embarque avec nous pour nous soutenir dans les fatigues du voyage, et qui au milieu des tempêtes " *de l'âme* " ne cesse de nous monter le port. Rien n'approche de la douceur de sa voix, de la grâce de son sourire ; la Foi et la Charité lui disent : ma sœur " et elle se nomme " l'Espérance. " L'Espérance ! que cette parole est douce aux lèvres et bonne pour le cœur. Voilà un des dogmes les plus consolants de notre sainte religion. Amie du malheureux, elle a placé près de lui l'Espérance pour adoucir ses maux et sécher ses larmes. Aussi lorsque la souffrance vient l'abattre, peut-il élever les yeux vers le Ciel et dire avec confiance : *là j'ai un ami, un père, une patrie.*

Reste la Charité : " vous aimerez le Seigneur votre Dieu. " L'amour est le premier devoir, dit le père Lacordaire, que Dieu exige de sa créature, parce que l'amour est l'acte suprême de l'âme et le chef-d'œuvre de l'homme. Cet amour de Dieu nous rend heureux

ici-bas. Notre cœur est fait pour aimer ; c'est là son besoin le plus précoce, le plus impérieux, le plus constant. Semblable à l'aiguille aimantée, dit l'abbé Larfeuille, qui tourne et s'agite sans cesse jusqu'à ce qu'elle soit fixée au Nord, notre cœur cherche, s'agite et se tourmente, tant qu'il n'est pas fixé dans son amour, dans l'amour de Dieu.

Or, ces trois vertus, vous les pratiquez avec une pieuse émulation et une ferveur admirable. Vous vivez de la Foi : chaque jour vous adorez votre Père Céleste, vous remplissez vos églises ; et loin de désertier le tribunal sacré de la pénitence, vous y entrez sans peur et en sortez sans reproche. Vous élevez vos âmes au-dessus des biens passagers de cette vie et vous attendez avec confiance ceux que le Seigneur vous a promis, sa grâce en ce monde et son paradis en l'autre. Quant à l'amour de Dieu, il occupe la première place dans vos cœurs, domine tous les autres amours et a vos actions journalières. Oui, ces belles vertus brillent ici d'une manière éclatante, non-seulement dans vos institutions religieuses, dans vos institutions de bienfaisance, dans vos écoles chrétiennes et vos universités catholiques ; mais encore dans le pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré, (que j'ai eu la consolation de faire), où Sainte-Anne, mère des Canadiens et aussi des Bretons, est honorée d'un culte spécial par des milliers et des milliers de pèlerins et où elle donne, comme à Sainte-Anne d'Auray, des preuves aussi merveilleuses que fréquentes de sa protection et de sa bienveillance maternelle.

Oui, vous avez la Foi, l'Espérance, la Charité chrétienne ! j'en prends à témoin votre religieux empressement à venir aujourd'hui assister en grande foule à la célébration de l'office divin, à bord de notre frégate *La Minerve*, et votre pieux recueillement, qui nous édifie plus que nous ne saurions le dire, et pour lesquels nous vous adressons nos sincères félicitations.

Vous êtes donc nos frères selon la nature et selon la grâce. Ah ! restez toujours nos frères, en conservant précieusement ces vertus chrétiennes. Vous les conserverez intactes, si vous écoutez docilement la voix paternelle de votre vénéré pasteur, aussi éminent que zélé, de Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, aux pieds duquel nous sommes heureux de déposer l'hommage de notre profonde vénération et de notre piété filiale.

Ainsi, chers Canadiens, le petit grain de sénévé qui a été semé dans les âmes de nos aïeux par les premiers apôtres de ces contrées, qui a été arrosé par les sueurs abondantes de NN. SS. les évêques de Laval, de Saint-Valier, de Pontbriand et de beaucoup d'autres, qui a germé et grandi rapidement, grandira encore pour devenir un arbre immense dont les rameaux fleuris abriteront une foule d'élus.

Ainsi, après avoir eu la joie, hélas, trop courte, de vous connaître et de vous aimer pendant notre séjour au Canada, nous aurons le doux espoir de vous retrouver et de vous aimer éternellement dans notre patrie commune, au ciel.—Ainsi soit-il.

DÉCRET RELATIF AU DIVORCE.

Les *Semaines religieuses* des diocèses de Séez, de Saint-Brieuc et de Périgueux publient le décret suivant de la S. Inquisition relativement au Divorce.

Les doutes suivants ont été proposés par plusieurs évêques de France à la S. Inquisition Romaine et Universelle : “ Dans la “ lettre de l’Inquisition Romaine du 25 juin 1885, adressée à tous “ les Ordinaires de France, touchant la loi du divorce, on lit cette “ décision : *Attendu les très graves difficultés des choses, des temps “ et des lieux, on peut tolérer que les magistrats et les avocats traitent “ des causes matrimoniales, sans être obligés de renoncer à leurs fonctions ; à des conditions toutefois dont voici la seconde : Pourvu “ que, en ce qui concerne la validité et la nullité du mariage, et la “ séparation de corps, dans les causes dont ils sont forcés de juger, ils “ aient l’intention formelle de ne jamais prononcer une sentence “ opposée au droit divin ou ecclésiastique, et de n’en jamais provoquer comme demandeurs ou comme défenseurs ”*

Cela posé on demande :

1. Si l’on doit regarder comme exacte l’interprétation répandue en France et même imprimée, selon laquelle la condition précitée serait remplie par un juge qui, bien qu’un mariage soit valide devant l’Église, ferait abstraction de ce mariage vrai et constant, et, appliquant la loi civile, prononcerait qu’il y a lieu à divorce ; pourvu que, dans son esprit, il entende ne rompre que le seul contrat civil et les seuls effets civils, et que les termes de la sentence qu’il prononce ne visent que ce contrat et ces effets. En d’autres termes, on demande si la sentence ainsi portée peut être dite non contraire au droit divin ou ecclésiastique.

2. On demande encore si, après que le juge a prononcé qu’il y a lieu à divorce, le maire, ne considérant, lui aussi, que les effets civils et le contrat civil, comme il a été exposé ci-dessus, peut prononcer le divorce, quoique ce mariage soit valide devant l’Église.

3. On demande enfin si, le divorce une fois prononcé, le maire peut unir civilement avec un autre l’époux qui commet l’attentat de passer à une autre union, quoique le premier mariage soit valide devant l’Église et que l’autre partie soit encore vivante.

Le 27 mai 1886, dans la Congrégation générale de la S. Inquisition Romaine et Universelle tenue en présence des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux, les doutes ci-dessus formulés ayant été proposés, et le vote des Seigneurs Consultants ayant été donné, les mêmes Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux ont ordonné de répondre :

Au premier, au second et au troisième doute, *Négativement.*

Le même jour, rapport ayant été fait sur ces choses au Très Saint Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé et confirmé les décisions des Eminentissimes Pères.

JOSEPH MANCINI, notaire de la S. et Univ. Inquis. Rom.

Le décret que nous venons de citer est attaqué par plusieurs journaux républicains de Paris. Voici la conclusion d'un article du *Journal des Débats* qui donnera une idée du raisonnement de ces journaux :

Nous n'exigerons pas que l'Eglise bénisse des unions qu'elle considère comme criminelles. Nous la laisserons parfaitement libre d'user de tous les moyens spirituels dont elle dispose pour engager les catholiques à s'abstenir du divorce. Mais, si des magistrats se refusaient à appliquer une loi qui est obligatoire pour eux et se rendaient ainsi coupables d'un déni de justice, si des maires méconnaissaient à la fois l'autorité de la loi et celle des décisions judiciaires, soit en ne transcrivant pas sur leurs registres les jugements de divorce, soit en refusant de procéder à des mariages autorisés par la loi, le pouvoir civil aurait à sa disposition des moyens qui lui permettraient de vaincre aisément cette résistance. Il en userait, et il aurait raison. Les magistrats et les maires orthodoxes, s'ils croyaient leur conscience liée par le décret de la Sainte Inquisition, n'auraient plus aujourd'hui qu'à se démettre de leurs fonctions. Est-ce ce genre d'épuration volontaire ou non que les théologiens de Rome veulent provoquer. Nous n'apercevons pas bien l'avantage qu'ils y trouveront.

Nous nous étonnons, dit le *Moniteur de Rome*, que les *Débats* fassent erreur à ce point. Si la loi du divorce est criminelle, un catholique peut-il prêter la main à son application. Les catholiques de Prusse n'ont-ils pas fait, vis-à-vis du *Kulturkampf*, ce que l'Inquisition commande de faire, dans la circonstance donnée, à savoir de refuser toute coopération. La distinction du spirituel et du temporel n'est pas applicable : c'est une question de dogme et de morale.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La *Semaine religieuse* de Paris publie le bref du Souverain Pontife à M. le Supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice et le fait précéder des lignes suivantes :

“ Le Saint-Père, que plusieurs Cardinaux et Evêques de France avaient saisi de la scandaleuse attaque du continuateur de Darras, a pris connaissance des *Observations* de M. le Supérieur général. Léon XIII a daigné adresser au vénérable M. Icard le bref suivant, c'est l'un des plus glorieux témoignages accordés par le Vicaire de Jésus-Christ à une société religieuse. ”

Le texte de ce bref et les réflexions qui l'accompagnent, que nous avons reproduits dans notre numéro précédent, étaient tirés du *Moniteur de Rome*, édition hebdomadaire, 22 août 1886.

Voici une touchante manifestation de la bonté de Marie qui a eu lieu à la Salette pendant le pèlerinage de cent-soixante habitants de la Savoie.

“ Le soir, un événement bien consolant est venu témoigner de la bonté de Marie pour ses enfants, en même temps que de la ferveur des prières de celui-ci. De Chambéry à la Salette, on avait vu un père de famille porter sans cesse entre ses bras une enfant de sept à huit ans : cette enfant avait les jambes paralysées et jamais elle n'avait pu faire un pas sans l'aide de petites béquilles. La petite fille fut donc déposée dans la piscine : on pria, on pria longtemps, les bras en croix, les larmes dans les yeux, mais aussi avec une grande confiance dans le cœur. A la fin, celle qu'on n'invocque pas en vain se rendit à tant de supplications : tout d'un coup, l'enfant peut se tenir sur ses pieds. Le père, ne pouvant en croire ses yeux, fait quelques pas en avant et tend ses bras vers sa fille : sa fille marche et se jette dans ses bras. Le père la prend par la main, et voilà qu'elle gravit, pieds nus, la rude pente des escaliers et gagne ensuite la basilique... Vous dire l'émotion du père, l'émotion de la foule, ceux-là seuls peuvent se l'imaginer à qui Marie a accordé d'être témoins de pareilles faveurs. La petite enfant se nomme Marie Pommier, née à Montsapey, canton d'Aiguebelle, département de la Haute-Savoie.

“ Un homme venait d'être témoin de l'insigne faveur accordée à cette petite fille. Monté à la Salette avec l'indifférence caractéristique des hommes de notre temps, avec le désir de parler de ce lieu de pèlerinage et d'en rire peut-être à l'aise avec ses amis, cet homme est terrassé comme autrefois Saül sur le chemin de Damas. Il a vu la foi des âmes qui savent prier, il est subjugué, il est vaincu, il va trouver un autre Ananias, lui confie le soin de ses blessures morales et se réconcilie avec son Dieu. ”

L'Académie française ayant décerné à la sœur Saint-Gautier, de la congrégation des Filles de la Sagesse une médaille et la somme de 1,500 francs qui constituent le prix Monthyon, les membres du conseil général de la Vendée se sont rendus à l'hôpital de la Roche-sur-Yon pour remettre à cette vaillante sœur cette récompense si bien méritée.

M. le sénateur Gaudineau, président du conseil général, a prononcé l'allocution suivante qui a été fort applaudie :

“ Ma chère sœur, je viens remettre entre vos mains la récompense que l'Académie française vous a décernée à raison de votre long et admirable dévouement.

“ Nous vous remercions de tout cœur parce que, durant trente années, sans interruption, vous avez consacré chacune de vos nuits au soulagement des malades de notre hôpital départemental : parce que vous êtes demeurée près de leur chevet, vous appliquant à leur donner non pas seulement les soins délicats et quasi-maternels dont vous et vos sœurs vous avez seules le secret, mais aussi et surtout ce courage, cette force morale dont le pauvre patient a tant besoin !

“ Rassurez-vous, ma chère sœur, mes paroles ne blesseront pas

vosre humilité si connue. En même temps qu'à vous, elles s'adressent, en effet, à toutes celles qui font partie de l'ordre des religieuses de la Sagesse ; à toutes celles qui, en Vendée et dans les contrées les plus reculées, sont vos émules quand il s'agit de sacrifices.

“ A elles toutes je dis : merci. Toutes vous prouvez que, malgré les défaillances des temps actuels, c'est encore en France qu'il faut venir pour découvrir les modèles les plus achevés d'abnégation et de charité chrétiennes.

M. le président a ensuite remis la médaille et la somme constituant le prix, en assurant à la chère sœur Saint-Gautier que ce jour était l'un des plus beaux de son administration.

LE CHANT DE L'ÉGLISE

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(suite).

Le chant de l'église, tout en étant conforme aux règles de l'art, n'a cependant rien d'artificiel ; c'est un chant simple et naturel, qui produit son effet sans le rechercher. C'est là ce qu'il faut, parce que c'est là précisément le caractère des paroles mêmes, que l'Eglise met sur nos lèvres et dont nous devons nous servir pour louer le Seigneur. “ Dans les textes de la sainte liturgie, soit qu'ils se trouvent empruntés à l'Écriture, soit qu'ils appartiennent à l'Eglise elle-même, nous remarquons, au seul point de vue de la forme et du style, une beauté de premier ordre, mais nous ne voyons pas que l'on ait songé aux effets artistiquement préparés de la poésie et de l'éloquence purement littéraires. La parole ici a l'art de dire simplement ce que le cœur ressent ; et c'est là le grand art. La vraie grandeur est dans la simplicité, l'art véritable dans le naturel, la force réelle dans la douceur.”
(*Les mélodies grégoriennes*)

Le plain-chant donne aux textes sacrés une interprétation que l'Eglise a sanctionnée et cette interprétation est la seule qui soit officiellement reconnue. Il faut bien admettre que les compositeurs dans le style nouveau sont plus ou moins sujets à exagérer le sens des paroles liturgiques. Il importe que le sens de ces paroles soit développé musicalement par la même inspiration qui les a fait choisir. Car ou la musique est pour quelque chose dans l'explication du texte, ou elle n'est pour rien. Si elle n'est pour rien toutes les musiques sont bonnes, même les plus théâtrales ; si elle est pour quelque chose, alors nous ne croyons pas plus à l'inspiration personnelle et isolée pour l'interpréter musicalement que nous croyons à la religion des “ *Illuminés*. ” C'est l'Eglise qui a choisi les textes sous l'inspiration de Dieu, c'est elle à qui revient seule le soin d'en développer tout le sens à quelque point de vue que l'on veuille se placer.

À la vérité, plus nous étudions les messes dramatiques modernes et plus nous restons convaincus que les compositeurs se sont étudiés à produire des effets musicaux qui se soutiennent par eux-mêmes sans le concours nécessaire du texte ; ce fait prouve à lui seul que l'on a touté de faire de l'interprétation sans mandat. Ajoutez l'exécution ordinairement difficile de cette musique laissant rarement aux chantres et aux auditeurs le temps et la liberté de s'arrêter au sens des paroles qui sont chantées et vous aurez une raison de plus pour comprendre pourquoi aucune pièce musicale moderne quelque belle, quelque savante qu'elle soit, n'a encore été acceptée—Palestrina lui-même, pourtant si sévère, n'a pu faire entrer ses *Moïets* et ses *Messes* dans un recueil de chants liturgiques. O jalousie de l'Église pour son chant !

“ Le plain-chant, dit d'Ortigue, est une mélodie sublime d'un charme indéfinissable ; et son caractère est incommunicable, comme le caractère de tout ce que la religion a consacré. Comme il n'a aucune des formules arrêtées et en quelque sorte palpables de l'art séculier, il semble ne pas toucher la terre. Tandis que la plus belle musique n'est souvent comprise que par l'esprit, le plain-chant est compris par le cœur. C'est la prière modulée suivant le simple élan de l'âme. Il n'y a rien en lui qui se prête à l'expression individuelle ; dans son expression il est *impersonnel*. De toutes les musiques que vous introduisez dans le temple, les plus belles, les plus religieuses même, car il y en a, ce n'est pas moi qui le nierai, *n'expriment jamais que l'individu* : c'est Marcello, c'est Haendel, c'est Bach, c'est Haydn, c'est Mozart, c'est Beethoven, c'est Cherubini, un homme, un artiste habile mais isolé, qui, plus ou moins, se complaît dans son œuvre, qui se regarde, qui s'écoute. Le plain-chant a quelque chose qui s'impose, parce qu'il obéit au seul souffle du génie chrétien ; c'est le produit de l'esprit social du catholicisme. Ce n'est pas le génie de saint Ambroise, de saint Grégoire, de Robert le pieux, c'est le génie de l'Église ; c'est l'hymne permanent de l'Église qui se continue sans fin. Et cette mélodie, cette note romaine, qui frappe toutes les oreilles, a un écho dans tous les cœurs ; elle parle aux petits comme aux grands, aux pauvres et aux riches : *pusillis cum majoribus*.

Ce chant si beau est en même temps un rempart contre l'ostentation et la vanité si déplacées dans le lieu saint et auxquelles la musique donne occasion si souvent. On a dit quelque part

“ Plus le musicien se montre plus le chrétien disparaît. ”

C'est l'expérience de tous les jours.

“ Hier encore, nous écrit M. Dessus (1), le 25 mars dernier, aux

(1) Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, que M. A. Dessus, de Paris, a bien voulu accepter une part de collaboration pour la suite du travail que nous avons commencé depuis un an bientôt dans la *Semaine Religieuse*. M. Dessus faisait partie du Congrès d'Arezzo. C'est une plume distinguée et le défenseur reconnu de la cause du chant liturgique en France.

mêmes jour et heure, où l'on exécutait en l'église de Saint-Eustache, par fâcheuse tolérance, la " Messe dramatisée " de F. Liszt, il survenait l'aventure ci-après, en l'église Saint-François de Sales, pendant la célébration du mariage de la fille de M. Gounod, musicien de grand renom. Par suite du plus injustifiable oubli des convenances et prescriptions liturgiques, une dame notoirement connue pour appartenir au protestantisme luthérien, avait été priée d'exécuter diverses compositions du père de la mariée, en manière d'accompagnement de messe. Un des ténors les plus en vogue, lui aussi, avait été prié de faire entendre l'horripilant *Ave Maria* des concerts, des salons, des pensionnats. Un conflit de chanteurs et cantatrices, conflit de tout point inqualifiable, s'est produit à la tribune de l'orgue, dégénéralant en pugilat, à la suite de menaces proférées à haute voix. La porte de la tribune de l'orgue a été enfoncée par violence... Les journaux qui ont crié le fait dans les rues de Paris racontaient que les chantes et choristes malmenèrent fort M. Gounod fils et aussi l'irascible ténor qui parvint à se préserver de l'averse des horions tombant dru, grâce à un parapluie pouvant servir à toutes fins. Voilà bien le théâtre pris à l'Église en flagrant délit. S. E. le nonce pontifical, Mgr di Rende, qui a donné la bénédiction nuptiale aux époux, a pu rendre témoignage *de visu et auditu* de la véralité de ces faits profondément regrettables. Les journaux républicains qui les ont hurlés, colportés à tous les coins de Paris, concluaient par ces mots, leur dernier outrage à notre religion." " *Ne vous mariez pas à l'église !* "

(à suivre)

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES A ROME.

Son Eminence le Cardinal-Vicaire a béni, vendredi, la chapelle de la nouvelle Maison des Petites-Sœurs des Pauvres, et le matin à 7 h., assistée de ses cérémoniaires ordinaires et des RR. PP. Chanoines Réguliers de Latran de la Maison de Saint-Pierre-ès-liens, Son Eminence a consacré l'autel.

Sa Sainteté Léon XIII a montré une bienveillance particulière à cette œuvre sublime de charité ; c'est lui qui l'a sanctionnée par un Bref du premier mars 1879. Sous son Pontificat, les Petites-Sœurs se sont établies à Rome en 1880 ; enfin, dernièrement, dans le Bref adressé à leur vénérable fondateur, Léon XIII a montré toute sa sympathie et son admiration pour ces bonnes Sœurs qui se dévouent et font simplement des prodiges de charité. Enfin, Léon XIII en voulant doter Pérouse d'un établissement de charité y a envoyé, il y a quelques semaines, une colonie de Petites-Sœurs.

En venant s'établir à Rome, en 1880, les bonnes Sœurs ont pris en location un logement dans la *Via Giulia* ; bientôt le logement devint trop petit.

La Providence, qui veille particulièrement sur cette œuvre, vint à l'aide des pauvres Sœurs, et dès 1882 on construisait sur les flancs de l'Esquilin, une grande maison destinée à recevoir les pauvres. Au mois de mai 1884, les pauvres prirent possession de leur palais. C'est, en effet, un petit palais que leur a élevé M. Carimini, l'architecte bien connu des belles maisons religieuses de Rome. M. Carimini continue les anciennes traditions de l'architecture, et tous les bâtiments qu'il élève sont dignes de Rome. Il suffirait de citer le magnifique couvent des Franciscains de la *Via Merulana* pour faire son éloge.

La chapelle était un peu exigüe, elle vient d'être agrandie et peut contenir environ 300 personnes. C'est un petit édifice simple mais gracieux, bien aéré, bien distribué. Dans le chœur on voit cinq statues placées dans des niches à encadrement architectural. La chapelle a été dédiée à la Vierge Immaculée.

Les pauvres, au nombre de près de 200, hommes et femmes, étaient dans la joie. Revêtus de leurs habits de fête, ils ont assisté à la cérémonie, avec recueillement et piété. Leur tenue simple, mais d'une propreté exquise, montre le zèle infatigable des Sœurs et surtout de la supérieure, la Rév. Sœur Marie-Augustine, l'une des quatre premières Petites-Sœurs.

Rome sera reconnaissante envers ces héroïnes de la charité qui recueillent les vieilles personnes pauvres, et les soignent dans leurs maladies et leur vieillesse: La voiture des Petites-Sœurs est connue, et elle se remplit tous les jours, car on sait que la moindre obole, le moindre repas est accepté avec gratitude et distribué soigneusement aux pauvres.

De nos jours, l'Institut des Petites-Sœurs est répandu en Europe, en Amérique et en Algérie. La France en compte une centaine d'établissements, l'Angleterre en a 22, l'Espagne 36, la Belgique 11, l'Italie 10, il y en a plusieurs en Amérique, 3 en Afrique, autant en Prusse. D'après un compte-rendu de 1881, le nombre des Sœurs était de 3,400 qui avaient dans leurs établissements 23,000 pauvres. Elles avaient déjà assisté, depuis leur fondation en 1840, plus de 60,000 malheureux.

Ces chiffres sont éloquents, et nous montrent ce que savent faire des femmes chrétiennes lorsqu'elles sont animées par le véritable esprit de charité.

LES AMIS DU CŒUR DE JESUS

ELVIRE LE FIER DE LA MOTTE
EN RELIGION SŒUR MARY-JOSEPH
1828-1881.

(Suite).

Elle apporta à cette grande tâche les soins les plus empressés, s'appliquant de toute son âme à former de véritables épouses à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en les intruisant à fond des règles et observances de l'Institut.

La sœur Mary-Joseph a occupé pendant douze ans sa charge, et a formé un nombre considérable de postulantes et de novices à la perfection de la vie religieuse. Elle se dépensait envers toutes avec le dévouement qui était le fond de son caractère, leur ouvrant les trésors de son cœur et de son esprit, et les faisant profiter de son éducation aussi solide que variée.

Elle apprenait aux novices et même aux jeunes pensionnaires à unir leurs voix à la sienne ; et des chœurs, des motets, des hymnes sacrés rehaussaient la beauté des cérémonies liturgiques, car les belles solennités de notre sainte religion se célèbrent avec beaucoup de pompe à Sainte-Marie. Ne l'oublions pas, le but principal des sœurs de la Providence est de gagner de nouveaux enfants à l'Église de JÉSUS-CHRIST ; or, les soins qu'elles prodiguent aux élèves protestantes et l'éclat de leurs fêtes sont des moyens sûrs de pénétrer, peu à peu, dans les esprits et les cœurs, de leur faire perdre leurs préjugés contre l'Église romaine et de les ramener, plus tôt ou plus tard, dans le sein de la vérité.

Les abjurations, les baptêmes, les premières communions devenaient nombreux à Sainte-Marie, et quelle plus douce récompense pouvait recevoir sœur Mary-Joseph pour son dévouement de chaque jour ?

VIII

Nous ne pouvons omettre une circonstance mémorable dans sa vie, et qui le fut aussi pour toute sa famille.

Dans l'année 1866, quatorze ans après son départ, elle revint en France en compagnie d'une autre sœur, pour régler avec la supérieure générale de Ruillé-sur-Loir différents points concernant leurs constitutions religieuses. Elle s'arrêta plusieurs jours à Saint-Servan, où elle eut le bonheur de retrouver encore vivante sa vieille mère ; mais hélas ! atteinte d'une maladie de cœur très avancée, que les impressions augmentaient, et qui ne devait survivre que peu de mois à cette réunion si désirée... La joie de tous était donc diminuée par l'état de Mme le Fer, et aussi par l'apparence délicate de la sœur Mary-Joseph. La traversée et le mal de mer l'avaient tellement fatiguée, qu'elle produisait l'effet d'une apparition, d'un fantôme, n'ayant plus de vivant que ses yeux si doux et qui brillaient comme des étoiles dans un tombeau. Nul n'eût pu croire, en voyant la pâleur et la transparence de la sœur Mary-Joseph, que DIEU lui gardait encore seize années d'existence ; mais, pour le moral, tous retrouvaient l'Elvire d'autrefois et plus aimable, plus attrayante encore. Bonne, attentive, charmante pour chacun, elle cherchait à gagner des cœurs, non pour elle, mais pour Celui à qui elle avait tout donné.

Comme, à l'instant des adieux, sa vénérable mère lui exprimait la crainte de voir se renouveler ses déchirements en reprenant la route de l'exil : " Ma mère—lui répondit la fidèle épouse de JÉSUS—je vais vous parler avec franchise, et je ne crains pas que mes paroles vous offensent, puisque vous connaissez ma profonde

tendresse pour vous : je me réjouis à la pensée de revoir l'Indiana, ma communauté, mes sœurs, mes élèves ; mon esprit est sans cesse occupé de leurs intérêts. A présent, c'est si je restais en France que je serais véritablement *exilée*. ” Et la bonne mère oublieuse d'elle-même, comme les vraies mères, et admirant les merveilles d'une sincère vocation, dit à tous ses autres enfants que la réponse d'Elvire l'avait extrêmement consolée.

Elle repartit donc, et avec joie, avec courage, avec bonheur.

Son retour fut une fête pour ses compagnons, et elle reprit avec un nouveau zèle ses multiples occupations et ses fertiles labours.

Sa famille religieuse s'est accrue si rapidement qu'elle compte aujourd'hui plus de trois cents professes, et cent dix-huit novices et postulantes. Elles sont réparties dans trente-cinq établissements, sans compter la maison-mère de Sainte-Marie-des-Bois et les asiles des petits garçons. Les principales maisons sont à Evansville, la Fayette, indianapolis, Vincennes, Fort-Wayne. Elles ont des établissements, non seulement dans l'Indiana, mais dans le Michigan et l'Illinois.

Les progrès de la civilisation ont suivi les progrès du christianisme dans cette terre de l'Indiana, où la Mère Théodore était arrivée, naguères (en 1841), avec cinq compagnes, dans un pays tout protestant.

On compte cent soixante-six églises de ce diocèse qui date d'hier, et les catholiques y sont maintenant *cent mille* ! Les immenses progrès de notre sainte religion dans le nouveau monde ne sont-ils pas de nature à consoler les cœurs fidèles qui souffrent, en France, persécution pour leur foi !

A tous ces progrès, la sœur Mary-Joseph avait une grande part. Son dévouement s'étendait aux mille soucis, aux mille détails temporels, non seulement de sa chère communauté de Sainte-Marie, mais des trente-quatre établissements de son ordre dans les Etats-Unis.

Son zèle vraiment apostolique embrassait d'ailleurs toutes les belles et nobles causes. Elle s'intéressait à celles qui surgissaient dans sa patrie toujours à la tête des Oeuvres saintes, malgré les entraves que des hommes impies et ineptes leur suscitent, et elle s'efforçait de les implanter sur le sol américain.

La Propagation de la Foi, l'Oeuvre des églises pauvres, l'Apostolat de la Prière et du sacré Cœur trouvaient en sœur Mary-Joseph un soutien non moins habile que modeste. Aussi les Directeurs de ces Oeuvres, et dans le diocèse de l'Indiana et bien au-delà, ont fait des prières ardentes au Seigneur pour la conservation de l'humble religieuse, si utile pour promouvoir et étendre ces pieuses Associations.

(à suivre).

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

William Corcoran.—On. Beauchamp.—Th. Beaupré.—Dorothee Bagy-
ley, ve Daoust.—Mary Perrin, ve Cox.—J. McShane.—A. Lésperance. —
C. E. Boulanger, ép. E. Meyer.—M. Barry, ép. T. Lattimore.—M L. Que-
villon, ve J. Morin.—M. L. Giroux, ép. Olivier.—A. Lampron, ve Louis
Pepin.—Thérèse Guenette.—Virg. Lamer, ve J. Valiquette.—Mathilde
Bezier, ép. J. Tavernier.—P. Payette.—Magloire Bois.—B. Chaloux.—
M. Tétrault, ép. Renaud.—M. Roch, ép. Dufour.

DE PROFUNDIS.

REMEDE DU DR SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements
des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonc-
tions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie
au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de
sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élé-
vées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du **REMEDE
DU DR SEY.**

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le **REMEDE DU DR SEY**, dont vous êtes l'agent
unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser
l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseil-
le surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme
moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué **L. J. LAURON, Ptre.**
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du **REMEDE DU DR SEY**, pour la dyspepsie, je m'en suis très-
bien trouvé.
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

PENTURES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édifi-
ces publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE** en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

SPECIALITÉS D'ÉTOFFES, pour les communautés religieuses et les
pensionnats.

377 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL



CLOCHES D'ÉGLISES .
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE
 REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

BRITTON & BRUNET

PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
 TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL
 COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT
Ménisier & Charpentier
 45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

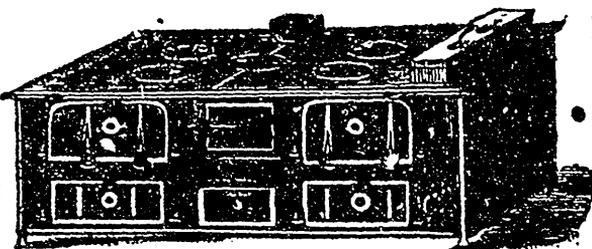
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : **ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE**

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal,

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

• LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vée par
un grand
nombre de
• Pension-
nats, de
Convents,
d'Hospices
et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264.

Pesage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

• **OUVRAGE GARANTI** •

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.
DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.
DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.
ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.
L. E. MORIN, Jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPÉRIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS,

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt
HURTEAU & FRERE,
92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS. DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga. ants pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SŪAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

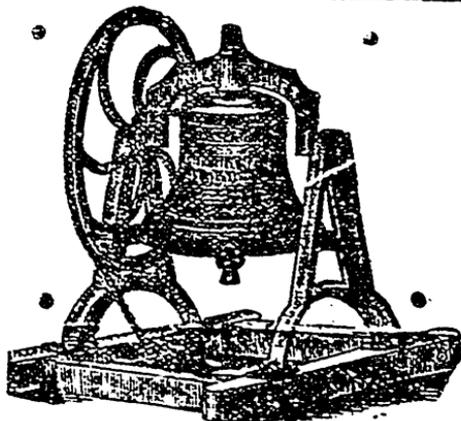
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules on en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines

Fournitures pour intérieur des
Eglises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

UNE SPÉCIALITÉ

MESSIEURS LES ÉCONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS À BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIÈRE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL

